

Conseil Communal

## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 22 juin 2021

---

**Président :** Auberson Thierry

**Excusés :** Cusin Daniel – Kähr Naïcha – Mettraux Michel – Pécoud Anne

**Absents :** Arico Gianni – Deschamps Laurent – Hofstetter David – Lyon Olivier – Michel Eric – Saugy Eric – Savini Amintore – Schiess Isabelle – Wirths Damien – Zeqiri Medi

### ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2021.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 56/2021 « Rapport de gestion 2020 ».
- 6) Préavis 58/2021 « Demande de crédit supplémentaire au budget 2020 ».
- 7) Préavis 57/2021 « Comptes 2020 ».
- 8) Présentation du bilan de fin de législature.
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2021

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**1) Adoption de l'ordre du jour**

Suite à une demande de Mme Martine Furrer, il est proposé de traiter le préavis 58/2021 avant le préavis 57/2021.

- **Cette demande de modification est adoptée à l'unanimité.**
- **L'ordre du jour modifié est adopté à la grande majorité.**

**2) Communications du Président**

Le bureau a fonctionné le 13 juin 2021 pour procéder au dépouillement de cinq objets fédéraux ; le Président donne les résultats pour la commune.

Au niveau des activités du Président, il n'y a rien eu depuis le dernier conseil.

Le détail du déroulement des assermentations a été envoyé par le Greffe à l'ensemble des élus.

**3) Communications de la Municipalité**

M. Louis Savary, Syndic, indique que Mme Martine Lob, Municipale, arrivera en cours de séance, et que Pierre Hämmerli, Municipal, est absent. Le Syndic donne les informations suivantes :

- La réfection de la rue des Pâquis est terminée, si ce n'est les marquages au sol qui doivent être effectués.
- En ce qui concerne le refuge, les travaux sont maintenant terminés ; il reste encore quelques finitions pour les WC à usage des personnes à mobilité réduite et quelques aménagements extérieurs.
- Un courrier de la direction des TL a été adressé à la Municipalité concernant le renouvellement de la concession de la ligne 54 ; cette ligne relie le Mont à Renens. Cette demande de renouvellement comprend une augmentation importante des courses, actuellement il y en a treize par jour, lesquelles passeront à trente, soit toutes les demi-heures en semaine et le dimanche toutes les heures, ceci à partir du mois de décembre 2021. Il s'agit d'une amélioration importante, en particulier avec la gare de Renens ce qui est appréciable, surtout avec les travaux prévus en gare de Lausanne.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale que les travaux du nouveau collège DLV6 vont bon train, et pour répondre à un vœu de beaucoup de conseillères et conseillers de faire poser des panneaux solaires sur l'entier de la toiture, ce qui était prévu à la base sur une des ailes uniquement, une demande a été faite dans ce sens. Un devis a été reçu lequel s'élève à CHF 140'000.00 supplémentaires, dont environ CHF 13'000.00 pour permettre de relier le bâtiment 6 avec les 2 et 3, leur permettant ainsi de profiter de la production d'énergie des panneaux solaires.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que :

- les travaux de correction de la paroi anti-bruit à la route de Genève ont débutés hier pour une durée de deux semaines environ ;
- l'exposition traditionnelle organisée par le SDNL se déroulera le samedi 4 septembre 2021 au matin, à Cheseaux. ; il remercie les personnes intéressées à réserver cette date ;
- la répartition des dicastères pour la prochaine législature est la suivante :

Mme Jacqueline Dieperink	- Instruction publique - Petite enfance	- Bâtiments communaux scolaires et pré/parascolaires - Affaires sociales
Mme Martine Lob	- Espaces publics - Procédés de réclame - Sécurité (Police – Pci – Service du feu) - Culte	- Signalisation routière - Energie - Contrôle des habitants - Bâtiments communaux non scolaires
Mme Liliane Annen	- Travaux - Voirie - Routes - Gestion des déchets - Cours d'eau	- Egouts-Epuration des eaux - Eclairage public - Forêts et domaines - Cimetière - Sociétés locales

Mme Giuseppa Sicuro	- Urbanisme	- Police des constructions
	- Aménagement du territoire	- Permis d'habiter
M. Etienne Fleury	- Administration générale	- Relations extérieures
	- Finances	- Affaires régionales

#### 4) Informations régionales

Mme Mélanie Treur signale que Mme Naïcha Kähr et elle-même ont participé le 3 juin dernier à l'assemblée générale de l'AJENOL. Lors de cette assemblée, le rapport d'activité 2020 ainsi que les comptes 2020 ont été présentés et adoptés. Un nouveau rabais fratrie va être introduit pour la rentrée d'août 2021. Il consiste en un rabais de 20 % dès le deuxième enfant placé, de 30 % dès le troisième enfant placé. Il faut savoir que l'AJENOL était un des réseaux qui présentait le plus bas rabais pour les fratries jusqu'à maintenant, et que les subventions de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) sont plus importantes si le rabais est augmenté. Ce changement implique une augmentation de coûts pour les communes, en partie compensée par les subventions supplémentaires de la FAJE. Elle reste à disposition si nécessaire pour répondre aux questions.

#### 5) Préavis 56/2021 « Rapport de gestion 2020 »

Le Président demande au rapporteur de la CoGest de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Claudio Venturelli rappelle les attributions de la Commission de gestion fixées à l'article 75 du Règlement et donne différentes explications sur les points relevés par la commission. Les membres de la commission renouvellent la requête de l'an dernier, à savoir que le rapport de gestion soit complété par un glossaire des acronymes, une table des matières avec indication des pages, ainsi que l'organigramme communal. Après lecture des conclusions du rapport, M. Claudio Venturelli recommande de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2020 et de donner décharge à la CoGest de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, signale que la Municipalité a pris note des différentes remarques formulées par la commission et fera le nécessaire pour prendre les dispositions nécessaires. Il remercie la CoGest pour son travail.

- **Le préavis 56/2021 est accepté à une forte majorité.**

#### 6) Préavis 58/2021 « Demande de crédit supplémentaire au budget 2021 »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2020 pour un montant de CHF 42'054.20 et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 58/2021 est accepté à une forte majorité.**

#### 7) Préavis 57/2021 « Comptes 2020 »

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Liliane Annen fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter les comptes 2020 qui se présentent comme suit :

Revenus	CHF	21 116 121,77
Dépenses	CHF	21 054 807,30
Excédent de revenus	CHF	61 314,45

et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion sur les articles.

M. Louis Savary, Syndic, signale que la commune boucle avec un résultat opérationnel, avant écritures de bouclage de 3.06 millions d'excédents de revenus et une marge d'autofinancement de près de 5.2 millions.

Ce sont de bons résultats qui dépassent de loin les prévisions budgétaires. Comment les expliquer alors que l'année 2020 a été plongée dans une sévère crise sanitaire qui a ralenti l'activité économique, mis au chômage partiel une partie des personnes actives et causé des dépenses supplémentaires dans les domaines sanitaire et social. Le Syndic apporte les précisions suivantes :

- D'une manière générale en 2020, les recettes fiscales ont été normalement bonnes, les acomptes prévus ont été perçus, mais il faut s'attendre à ce que des corrections soient faites sur les taxations, corrections qui se répercuteront sur les comptes 2021.
- Les dépenses supplémentaires dues à la pandémie sont restées relativement faibles, surtout causées par l'achat de masques, de désinfectant et d'heures de travail pour la désinfection des locaux scolaires.
- Le Canton n'a pas répercuté sur les communes les surcoûts assumés dans les domaines sanitaires, sociaux et des transports publics. Donc les comptes 2020 ont été peu marqués par la crise sanitaire.
- Les revenus sont 7 % supérieurs au budget (1.3 million). Cela est dû principalement à un rattrapage de taxations et de compléments d'acomptes des impôts sur les personnes physiques pour environ CHF 900'000.00 et à l'encaissement d'impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et donations, participation à l'impôt sur les gains immobiliers et les travailleurs frontaliers) pour environ CHF 500'000.00.
- Les charges ordinaires de fonctionnement sont inférieures de 1.7 million (9.6 %) au budget. Il y a moins de dépenses au chapitre des manifestations, biens, services et marchandises à cause de la pandémie et les décomptes de la péréquation 2019 nous ont été favorables (1.6 million). Pour 2020 par contre, l'estimation des corrections à apporter à la péréquation en fonction du résultat des comptes 2020 montre qu'un montant supplémentaire d'environ CHF 300'000.00 devra être versé à l'Etat.
- La valeur du point d'impôt 2020 est de CHF 163'100.00, ce qui donne une valeur du point d'impôt par habitant de CHF 37.35, pratiquement égale à celle des comptes 2019 et inférieure à la moyenne des communes du canton.
- La marge d'autofinancement de 5.2 millions est très supérieure aux prévisions budgétaires. Elle a permis de financer entièrement les dépenses d'investissement au montant de 2.3 millions et de percevoir des liquidités.
- Au bilan la dette brute diminue de CHF 250'000.00 d'amortissement financier. Cette dette brute se monte donc à 10.8 millions, soit CHF 2'482.00 par habitant. Tenant compte des capitaux dont nous disposons au 31 décembre 2020, la dette nette s'élevait à moins 5.1 millions, soit moins CHF 1'170.00 par habitant. Cette situation exceptionnelle pour la commune ne va pas durer puisque les dépenses d'investissements 2021 et 2022, actuellement estimées à 16 millions, vont rétablir une dette positive en consommant les liquidités.

En résumé, le Syndic soulève que la situation financière de notre commune au 30 décembre 2020 est saine, avec un bon équilibre entre ses charges et revenus ordinaires, une dette brute acceptable et des réserves financières permettant de faire face aux investissements prévus pour les deux prochaines années. Les effets de la crise sanitaire sur les finances communales sont toujours difficiles à estimer, mais il faut s'attendre à une baisse des recettes fiscales, à une augmentation des pertes sur débiteurs et des charges du domaine sociale.

M. Walter Lanz souhaiterait comprendre la comptabilisation des recettes et charges en rapport avec le règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable (préavis 24/2018). Il indique avoir bien trouvé les recettes de la taxe correspondante encaissées par le biais de la facture d'électricité, soit CHF 60'615.00 comptabilisés sous le compte 431.4112.01 et son attribution au fonds sous le compte 431.3804. La subvention pour des panneaux solaires et des pompes à chaleur de CHF 47'780.70 est comptabilisée sous le compte 231.3657 et le prélèvement correspondant au fonds sous le compte 231.4804. Mais il indique ne pas avoir trouvé la comptabilisation des CHF 19'500.00 pour les vélos électriques et le prélèvement correspondant au fonds.

M. Louis Savary, Syndic, indique que la comptabilisation des subventions pour les vélos est faite sur le compte 181.3663 « aides et subventions aux frais de transports » ; sous ce compte sont également comptabilisés les abonnements des transports publics pour les jeunes et frais d'achat des cartes CFF. Les vélos électriques sont mis dans ce compte parce que ce dernier peut être mis dans les dépenses thématiques et génère de la part du canton dans le cadre de la péréquation un montant en faveur de la commune. Les subventions pour les vélos sont couvertes par les impôts et non pas par la taxe de subvention pour les énergies renouvelables. Les taxes précitées couvrent les panneaux solaires, les pompes à chaleurs et les plans de mobilité.

M. Walter Lanz constate qu'en réalité il n'y a pas de conformité avec le règlement.

M. Louis Savary, Syndic, indique que la Municipalité devait prendre la décision de mettre ce montant sur le compte des transports pour recevoir les subventions sur les transports publics comme c'était le cas avant le règlement ; cette pratique n'a pas été modifiée pour le développement durable d'une manière générale.

Le Président fait lecture des différents chapitres des comptes. Aucune intervention n'est demandée.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 57'2021 est accepté à l'unanimité.**

## **8) Présentation du bilan de fin de législature**

M. Louis Savary, Syndic, donne quelques précisions sur le bilan du programme de législature 2016-2021 qui a été remis à chacun :

- Ce programme a fixé les grandes orientations de la politique communale pour les cinq ans de la législature. Rappelons qu'un tel programme est une déclaration d'intention dont tous les éléments ne seront peut-être pas réalisés pour des raisons de contexte, de ressources humaines et financières, de concordance de vue et d'accord du Conseil communal. Ce programme résume aussi les enjeux auxquels nous devons répondre et les grandes lignes des actions communales qui en découlent.
- Rétrospectivement notre village, qui comptait au 31.12.2020 4367 habitants, a connu ces cinq dernières années un faible accroissement de population de 70 habitants, soit une croissance de 0.3 % par année. Elle est due aux quelques constructions réalisées au centre du village, les projets plus importants étant retardés par l'application de la LAT révisée.
- Outre les travaux d'entretien au niveau routier (réfection de la rue du Pâquis), des bâtiments communaux (rénovation de l'église et du refuge) et de l'éclairage public (luminaire LED sur tout le réseau), ces cinq dernières années ont été principalement consacrées à l'étude de la réalisation des nouvelles constructions prévues dans les secteurs du Pâquis et du Grand-Pré, ainsi que de l'infrastructure scolaire nécessaire, représentée par le nouveau collège de Derrière-la-Ville.
- L'objectif de création de nouvelles places de travail a suivi avec le projet développé dans la zone d'activité du Châtelard. Les projets ont été discutés, mis à l'enquête, les constructions sont à leur début et seront achevées dans le courant de la prochaine législature, ce qui amènera la population à près de 5000 habitants.
- Cet intérêt des promoteurs et investisseurs montre l'attractivité de notre village au sein de l'agglomération lausannoise. Cependant, la croissance n'est pas un but en soi. L'objectif était, et est toujours, de viser un développement harmonieux, permettant l'intégration des nouveaux habitants, une offre de services attractive, la création d'emplois sur le territoire de la commune tout en respectant les principes du développement durable et en conservant des finances saines.

Le Syndic termine en précisant que ce bilan de législature décrit les principales activités et réalisation de la Municipalité et de l'administration en regard des objectifs fixés. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

## **9) Divers et propositions individuelles**

Mme Veronica Sanchis Saugy transmet des doléances qui lui ont été apportées par quelqu'un de ses voisins concernant les déchets dispersés au sol au parking Radcliffe.

Mme Martine Lob, Municipale, indique que la Municipalité est consciente de ce problème. Elle signale que le personnel du Mac Donald est tenu de vider régulièrement les poubelles ; une intervention a été faite par la Municipalité.

Mme Mélanie Treur demande à la Municipalité si l'arrêt de bus provisoire se trouvant à l'entrée du village en venant depuis Etagnières à la hauteur des Rippes est maintenu et si oui qui a la charge de son entretien, car il est actuellement envahi par les mauvaises herbes.

M. Louis Savary, Syndic, signale qu'il s'agit d'un arrêt provisoire qui n'a plus lieu d'être ; une intervention sera faite prochainement à la direction du Leb.

M. Lauris Loat entend que la commune de Cheseaux est une commune familiale. Dans le rapport de la commission de gestion il est relevé que 30 % des enfants en âge préscolaire ne peuvent pas être placés dans la commune ; concrètement il a été touché personnellement ; avec les familles d'accueil comme il a des jumeaux cela est impossible et la crèche n'a pas de place pour ses enfants. Il s'est entretenu avec Mme Jacqueline Dieperink qui l'a informé dix mois après son inscription que les jours souhaités pour le placement de ses enfants étaient les jours les plus demandés ; s'il en avait été informé avant il aurait pris des dispositions pour en changer. Il semblerait que l'accueil parascolaire soit excellent et le préscolaire défaillant. Les communes voisines ont le même problème. Des communes dites familiales devront peut-être un jour se décider à agrandir les crèches et développer le réseau d'accueil pour les parents qui veulent continuer à travailler. Des parents qui travaillent augmentent les entrées fiscales. Il invite l'assemblée à être attentif au développement de l'accueil préscolaire.

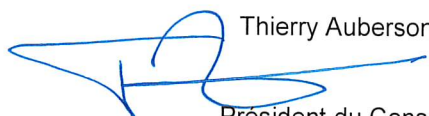
M. Emile Joyet quitte le Conseil communal et il en remercie sa femme qui l'a biffé sur les listes car elle est heureuse qu'il arrête. Il indique pouvoir se vanter d'avoir plusieurs projets à son actif, comme par exemple l'emplacement de l'EMS suite à un référendum, l'emplacement du skate-park et la petite enfance. Il relève qu'il avait également fait opposition pour la construction d'un mur qui devait se faire au centre du village. Il a eu beaucoup de plaisir à faire partie de ce Conseil et demande à chacun de rester vigilant car oser dire non et mieux que de suivre sans conviction. Il soutient l'intervention de M. Loat concernant l'accueil préscolaire.

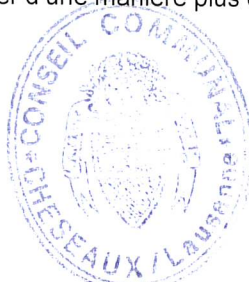
M. Basile Monnier indique que la tranquillité d'un village est appréciable, mais que la mobilité est indispensable.

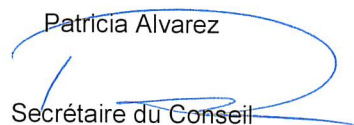
Le Président passe aux remerciements notamment pour une vingtaine de conseillers et conseillères qui ne seront pas présents à la prochaine législature, les présidents des groupes ainsi qu'aux deux membres de la Municipalité sortants.

M. Etienne Fleury, Municipal, adresse également ses remerciements aux municipaux sortants.

M. Louis Savary, Syndic, dit quelques mots à l'occasion de son départ et regrette que les contraintes sanitaires n'aient pas permis de se quitter d'une manière plus conviviale.

  
Thierry Auberson  
Président du Conseil



  
Patricia Alvarez  
Secrétaire du Conseil

*Séance levée à 20 :53  
Cheseaux, le 26 juin 2021*

Prochaines séances :  
Mardi 5 octobre 2021  
Mardi 9 novembre 2021  
Mardi 14 décembre 2021